Compte rendu de la séance du 25 septembre 2020

Secrétaire de la séance : Agnès BLAZY

<u>Présents</u>: Monsieur Jean-Jacques STROH, Madame Agnès VERNHES, Monsieur José PINTO, Monsieur Philippe DE CARVALHO, Monsieur Thierry BELONDRADE, Madame Pauline BOURHIS, Monsieur Patrick BOUSQUIER, Monsieur Joseph DE CARVALHO, Monsieur Gérard GALY, Monsieur Antony GOUDEFROYE, Monsieur Patrick JAMET, Monsieur Joël MARTINEZ, Monsieur Bruno PATROUIX

Excusés: Monsieur Thierry DEJEAN

Représentés : Clément LAGUERRE par José PINTO

Ordre du jour:

- Délibération pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID),
- Création d'un SIVE Pays de Beille,
- Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Délibération pour l'adhésion de la commune au Syndicat mixte Agence de Gestion et désignation d'un délégué,
- Délibération pour les tarifs des concessions du cimetière de la commune déléguée de SINSAT,
- Délibération pour la remise gracieuse des loyers de mars et avril 2020 suite à la crise sanitaire de la COVID 19,
- Création d'une commission communale de travaux,
- Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Questions diverses.

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'obtenir l'aide de la secrétaire en cas de nécessité : Accord de l'assemblée à l'unanimité.

<u>Délibérations du conseil:</u>

<u>Délibération pour le renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (DE 2020 024)</u>

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'à chaque renouvellement de municipalité, il est nécessaire selon l'article 1650 du Code Général des Impôts de désigner une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) chargée de proposer à l'administration fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales.

Il explique que cette Commission est composée, outre du Maire ou de l'Adjoint délégué, de 6 Commissaires titulaires et de 6 Commissaires suppléants.

Il explique que les Commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de contribuables de la commune, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les membres constituant la commission, titulaires et suppléants doivent équitablement représentées les personnes respectivement imposées à la taxe d'habitation, à la taxe foncière et à la taxe professionnelle soient. La durée du mandat des Commissaires est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire en accord avec l'assemblée délibérante établit la liste des contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur des Service Fiscaux pour la désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communal des Impôts Directs, comme suit :

Titulaires:

- 1. GOUDEFROYE Antony
- 2. SALVAING Marie-Noëlle
- 3. DE CARVALHO Philippe
- 4. BOUSQUIER Patrick
- 5. JAMET Béatrice
- 6. VERDIER Carine
- 7. CASTERA Marc
- 8. ALONSO Arlette
- 9. DRILLON Christiane
- 10. NÉGRIER Pascal
- 11. SENTENAC Jacqueline
- 12. BONALDO Jean

Suppléants :

- 1. MITTLER Nicole
- 2. COREDO Chantal
- 3. DE CARVALHO Sabine
- 4. SIMON Christine
- 5. NOUGAROLIS Didier
- 6. CAZAC Oger
- 7. PEDOUSSAT Magali
- 8. BERDU Joëlle
- 9. HENRI Romain
- 10. LAGUERRE Clément
- 11. BOURHIS Pauline
- 12. JAMMES Claude

Création du SIVE Pays de Beille (DE 2020 025)

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion du 21 juillet, il est nécessaire de délibérer sur la création du SIVE Pays de Beille.

Il explique à l'assemblée délibérante qu'il convient de voter pour la création du SIVE mais qu'à l'heure actuelle, il est préférable de ne pas se prononcer sur la partie financière en absence du montant réellement estimé pour la réalisation des travaux.

Actuellement, il est supposé que le coût serait de 1 million d'€uro, avec un apport de subvention maximale de 300 000,00€, resterait à charge des communes concernées un montant de 700 000,00 €. Pour Aulos-Sinsat la participation estimée est de 92 470,00 € avec un calcul au prorata de la population soit un taux de 13,21%. La commune ne peut supporter une telle charge.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de voter :

- POUR LA CRÉATION du SIVE Pays de Beille,
- CONTRE le plan de financement tel qu'il est décrit actuellement dans les statuts. Ce plan ne donne pas de coût étayé par des études précises, ce qui ne permet pas à la commune d'estimer sa capacité de financement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune nouvelle d'AULOS-SINSAT:

- APPROUVE la création du SIVE Pays de Beille
- S'OPPOSE au plan de financement tel qu'il est décrit dans les statuts.

<u>Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)</u> (DE 2020 026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Haute-Ariège, comme à chaque renouvellement de mandat, demande de désigner un membre du conseil municipal qui représentera la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature pour désigner un représentant de la commune.

Monsieur JAMET Patrick se porte volontaire, n'ayant pas d'autre candidat, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, désigne en qualité de représentant et à l'unanimité : M. JAMET Patrick.

<u>Délibération pour l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Agence de GEstion (AGEDI) et</u> désignation d'un délégué (DE 2020 027)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'à chaque renouvellement de municipalité, et chaque changement de statuts du Syndicat Mixte AGEDI, il est nécessaire de procéder à l'adhésion de la commune et à la désignation d'un délégué à des fins de représentations de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'AGEDI est le logiciel de comptabilité, Ressources Humaines, Elections etc... qui permet de gérer la commune.

Après avoir fait lecture au Conseil Municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DCRL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve les statuts et désigne M. STROH Jean-Jacques, Maire comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert AGEDI conformément à l'article 10 des statuts.

<u>Délibération pour les tarifs des concessions du cimetière de la commune déléguée de Sinsat</u> (<u>DE 2020 028</u>)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fusion des communes d'AULOS et SINSAT, il est nécessaire de délibérer pour la délivrance et le tarif des concessions du cimetière de la Commune déléguée de SINSAT.

Il rappelle que la dernière délibération concernant les concessions du cimetière date de 2008.

Monsieur le Maire propose de règlementer la délivrance des concessions de terrain dans le cimetière communal, et de réserver les concessions aux habitants de la commune déléguée de SINSAT, propriétaires ou locataires, et de limiter l'achat à une concession par famille, en raison du peu de concessions disponibles. Il propose de maintenir la durée à 50 ans et demande si l'assemblée veut modifier le tarif en fonction de la taille de la concession, $2m^2$ ou $4m^2$.

Le Conseil Municipal accepte de conserver la durée à 50 ans et de ne faire qu'un seul tarif quel que soit la taille de la concession soit de maintenir le prix à 50,00€.

<u>Délibération pour la remise gracieuse des loyers de mars et avril 2020 à la Biscuiterie du Moulin suite</u> à la crise sanitaire de la COVID 19 (DE 2020 029)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'en raison de l'absence totale d'activité économique de la BISCUITERIE DU MOULIN durant la période de confinement due à la crise sanitaire COVID 19, de lui accorder la remise gracieuse des loyers émis pour les mois de mars et avril 2020, sous les titres N°66 du 19 mars 2020 et 90 du 20 avril 2020 pour un montant de 350,00 € chaque titre, soit 700,00€ pour les 2 mois.

Afin d'aider la Biscuiterie du Moulin, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération pour la création d'une commission communale de travaux (DE 2020 030)

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 27 décembre 2019,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de créer de façon permanente des commissions extra-municipales sur certains dossiers d'importance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer la commission extra-municipale de travaux en lien avec les travaux à prévoir sur l'ensemble de la Commune Nouvelle d'AULOS-SINSAT,

Dit que cette commission extra-municipale sera composée d'un président, de quatre élus de la commune nouvelle et d'un représentant des riverains.

Dit que les membres de la commission extra-municipale seront désignés en Conseil Municipal

Dit que le rôle de la commission extra-municipale de travaux est consultatif. Les avis émis par la commission extra-municipale ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, de par ses fonctions est nommé Président de la Commission et propose de désigner les autres membres de la commission extra-municipale :

Au sein des élus :

- M. BOUSQUIER Patrick
- M. JAMET Patrick
- M. PINTO José
- M. PATROUIX Bruno

Au sein des riverains :

Mme SALVAING Marie-Noëlle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire
- NOMME:
 - au sein des Élus :
 - M. BOUSQUIER Patrick
 - M. JAMET Patrick
 - M. PINTO José
 - M. PATROUIX Bruno
 - Au sein des Riverains :
 - Mme SALVAING Marie-Noëlle

Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (DE 2020 031)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il précise que la CAO est présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

Il convient dès lors de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-2 renvoyant à l'article L.1411-5,

Après en avoir délibéré, décide de :

- CRÉER une commission d'Appel d'Offres à titre permanent, pour toute la durée du mandat,
- PROCÉDER à l'élection, au scrutin secret de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants qui siègeront à la CAO.

Sont élus à la majorité absolue, les conseillers municipaux suivants :

- Membres titulaires: Mrs. BOUSQUIER Patrick, PINTO José et PATROUIX Bruno
- Membres suppléants : Mme BLAZY Agnès, Mrs GOUDEFROYE Antony et DE CARVALHO Philippe.

Questions diverses:

✓ Passage camion-remorque Chemin de Labellugne :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de Mr et Mme PONS concernant le passage de camion-remorque sur le Chemin de Labellugne. Ils expliquent, que ces engins endommagent le chemin et ébranlent les habitations se trouvant sur le chemin.

Monsieur le Maire, informe que suite à cette demande il s'est rapproché dur chauffeur de camion et que celui-ci s'engage à ne plus passer y passer avec la remorque.

Monsieur le Maire propose de rajouter un panonceau de distance pour le panneau de limitation de largeur déjà installé jusqu'au niveau de l'église ainsi qu'un panneau d'interdiction à 26 tonnes.

Approbation à l'unanimité.

✓ Révision du tracteur :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tracteur utilisé par Luc cale dès qu'il est chaud, et que comme décidé lors d'un précédent conseil municipal, il a été amené chez MARANDEL. Pour cela il remercie Mrs DE CARVALHO José et Jonathan qui ont permis à la commune nouvelle de faire une économie sur les frais de transports.

Le garage La Coume a également changé une pièce, ce qui diminue les frais d'entretien chez Marandel.

✓ Réfection toiture + appartement de la commune déléguée d'Aulos :

Monsieur le Maire passe la parole à Mr PINTO José afin qu'il fasse un point sur les devis reçus et en attente pour la toiture de l'ancienne école et les appartements de Saint Martin.

Il explique que concernant la toiture de l'ancienne école, les devis sont à peu près équivalents au niveau tarifaires.

Monsieur le Maire propose de voir la maison garde-barrière avec accord du locataire afin de prévoir une estimation des travaux à réaliser.

Se rapprocher du locataire du studio, Monsieur BALANSA pour voir les travaux à effectuer dans le logement.

Il souhaite louer un garage, Mr DE CARVALHO Philippe, Maire délégué doit voir avec Mme JUNQUA s'il y en a de disponible sur la commune déléguée d'Aulos.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission extra-communale des travaux pour avis.

✓ Canal de la commune déléquée d'Aulos :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'à l'entrée du Canal près des garages, un tronc empêche l'eau de s'écouler normalement. Il propose de se rapprocher de Mr CATHALA afin de lui demander s'il peut prêter à la commune nouvelle un engin avec bras télescopique pour enlever le tronc.

✓ Goudronnage cimetière de la commune déléguée de Sinsat :

Monsieur le Maire rappelle que la précédente municipalité avait, à la suite de demandes des habitants, prévu de goudronner le cimetière et fait les demandes de subvention auprès du Département et de l'État (Préfecture) et que ces dernières arrivent à échéance.

Il a demandé à la Société Rescanières la réactualisation du devis de 2017 en rajoutant la mise en place de géotextile et d'une descente et une traverse du pluvial.

Monsieur BOUSQUIER demande s'il ne serait pas nécessaire de consulter l'ABF.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas nécessaire pour du goudronnage.

✓ Heures supplémentaires/complémentaires agents :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de prendre une délibération pour payer les heures supplémentaires/complémentaires de la commune nouvelle aux agents qui en feraient pour les nécessités de service.

Monsieur le Maire propose de le passer au vote lors du prochain conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

✓ <u>Création d'un poste pour un agent d'entretien :</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la nécessité de recruter une personne afin d'effectuer le ménage des deux mairies et autres biens publics (communs appartements, église, abribus) à raison de 7h par mois dans un premier temps.

Approbation à l'unanimité

✓ Augmentation des heures de la secrétaire de la commune déléguée de Sinsat :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en prévision du départ en retraite de Mme JUNQUA, il prévoit d'augmenter le nombre d'heures de la secrétaire de la mairie déléguée de Sinsat au plus tôt afin que le transfert des dossiers se fasse progressivement.

Approbation à l'unanimité.

✓ Journées citoyennes :

Monsieur le Maire propose d'organiser une journée citoyenne dans chacune des communes déléguées.

Il propose de nettoyer le Canal de Sinsat, pour cela la secrétaire doit préparer le dossier de demande d'autorisation pour pêche électrique auprès de la SPEMA et de valider une date à réception de la réponse des services de la DDT, et voir avec Clément LAGUERRE, Conseiller Municipal pour la conduite de la mini-pelle qui servira à arracher les mauvaises herbes se trouvant dans le canal.

Il propose également de nettoyer le plancher de la cuisine du Moulin de Sinsat, car suite aux travaux de réfection suite à l'incendie, il y a du plâtre.

Demande s'il est possible d'embellir la cabine téléphonique et d'y déposer des livres pour faire un point de rencontre entre habitants.

✓ Salles polyvalentes :

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la COVID 19 et des restrictions sanitaires nécessaires à la diminution de sa propagation il propose de ne plus louer les salles polyvalentes.

Approbation à l'unanimité.

✓ Autorisation d'utilisation des mails des habitants de la commune :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à des fins d'informations type évènement, actualités etc... il serait bien d'obtenir les adresses mails des habitants de la commune.

Il explique qu'une demande d'autorisation a été préparée et sera adressée aux différents habitants afin qu'ils la retournent remplie, en cas d'accord, ou la conserve, en cas désaccord.

Pauline BOURHIS demande s'il serait possible de mettre en place une aide aux personnes qui souhaiteraient s'initier à internet.

Monsieur le Maire répond que c'est à envisager, et que pour cela il faut trouver la personne qui souhaite aider gracieusement ces personnes. Il en profite pour mentionner que l'année prochaine, il faudra prévoir le changement d'ordinateur du secrétariat qu'ainsi il pourra servir à « ses ateliers ».

✓ Recours 2nd tour des élections municipales sur la commune déléguée d'Aulos :

Mr GOUDEFROYE demande si le jugement suite au recours émis auprès du TGI de Foix a été rendu.

Monsieur le Maire explique que le jugement a bien été rendu et qu'il préconise de réintégrer les voix manquantes sur le procès-verbal.

✓ Adjoint technique:

Monsieur BOUSQUIER prend la parole pour informer Monsieur le Maire et l'assemblée délibérante qu'il a fait une remarque pour la sécurité de l'Adjoint technique. Il a vu alors qu'il travaillait aux abords de la RN 20 se mettre dans le caniveau pour nettoyer les bords de trottoirs et les rigoles, sans les quilles pour signaler sa présence aux automobilistes qui affluent sur l'axe principal.

Monsieur le Maire le remercie et lui dit qu'il a eu raison, mais qu'il lui avait déjà dit de s'équiper correctement de façon à être vu et de bien baliser le poste de travail avec les cônes et panneaux de signalisation de chantier, et de bien porter le gilet jaune. Il propose que lorsque Luc est présent, une personne libre veille sur sa sécurité.

Monsieur BOUSQUIER propose de voir s'il serait possible de lui faire faire un stage sur la sécurité au travail.

✓ Lavoir de la commune déléguée d'AULOS :

Constatant que le lavoir ne coule plus, Monsieur le Maire informe le conseil, que comme convenu, le SMDEA (alors qu'il n'a plus la compétence) est venu sur place pour voir d'où provenait le problème. Il faut demander l'autorisation à Mr ARAUD de rentrer sur sa propriété pour vérifier qu'une canalisation n'a pas été cassée ou pincée, ou si cela provient de canalisations cassées ou pincées dans le bois se trouvant à proximité. Si c'est le second cas, les travaux sont à la charge de la commune, avec un branchement sur le réseau de Verdun pour la somme de 1400,00€ environ.

√ Famille anglaise de Château-Verdun :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10/07/2020, M. GOUDEFROYE avait informé le conseil qu'une famille anglaise de Château-Verdun était intéressée par l'achat d'un terrain allant jusqu'à l'Ariège.

Il explique que suite à cela, ils se sont rendus chez ces personnes pour en discuter avec eux, ils seraient prêts à prendre à leur charge les frais de géomètre pour la délimitation de la parcelle.

Monsieur le Maire propose de voir la parcelle aux abords du canal d'Aulos et d'en reparler lors d'un prochain conseil municipal.

Il en profite pour informer l'assemblée que le lampadaire au niveau des appartements de Saint Martin éblouit le domicile de ces personnes, qui demandent s'il est possible de faire le nécessaire pour la diminution d'éblouissement et précisent qu'ils prendraient les frais à leur charge.

Monsieur le Maire propose que Mme JUNQUA se rapproche du SDE 09 pour signaler le dysfonctionnement du lampadaire.

Il faudra voir, également, avec le SDE 09 s'il est possible de facturer les frais directement aux personnes anglaises.

✓ Fibre optique :

Madame BLAZY demande quand est-ce que la fibre optique sera installée sur la Haute-Ariège, Monsieur le Maire répond que c'est en cours, et que toute l'Ariège sera couverte en fibre optique d'ici à 2030.

FIN DE SÉANCE 20h30